

Pourquoi un rappel de vaccination contre :

le tétanos ?

Il vise la protection individuelle. Le tétanos est causé par la sécrétion d'un produit toxique qui, en se répandant dans le corps provoque des crampes musculaires. Le tétanos peut même provoquer la mort en paralysant les muscles respiratoires. Les germes du tétanos se trouvent dans la terre, le fumier, la rouille ou le croûton de cheval. Ils entrent dans le corps par une plaie, une coupure, une brûlure. Le tétanos ne se transmet pas d'une personne à l'autre.

la diphtérie ?

Il est lié à la recrudescence de la maladie dans les pays de l'Est de l'Europe début des années '90 ; le rappel a été généralisé au travers de la vaccination contre le tétanos, par l'utilisation d'un vaccin combiné diphtérie-tétanos. La diphtérie est une maladie qui infecte gravement la gorge. C'est comme une angine sévère qui peut provoquer des complications respiratoires, cardiaques,... parfois mortelles. Elle se transmet par la toux, les éternuements.

la coqueluche ?

La coqueluche est une maladie très contagieuse. Elle est à l'origine des toux rebelles chez l'adulte qui peut la transmettre à de jeunes bébés. Chez eux, la coqueluche peut être mortelle. L'augmentation du nombre de cas de coqueluche, notamment chez les adultes, a conduit à proposer un rappel de cette vaccination à l'adolescence. Les adolescents et les jeunes adultes sont susceptibles d'attraper la maladie et risquent de la transmettre à de très jeunes nourrissons, pas complètement protégés par la vaccination. Par la vaccination des adolescents, cette transmission peut être interrompue. En effet, des études récentes ont montré que les nourrissons qui vivent entourés d'adultes bien vaccinés risquent moins de faire la coqueluche. Ce rappel coqueluche vise donc à la fois la protection individuelle et collective.

Pourquoi vaccine-t-on contre le papillomavirus humain (HPV) ?

La vaccination protège de certaines infections qui peuvent provoquer des lésions précancéreuses du col de l'utérus, évoluant dans un petit nombre de cas vers un cancer.

Le dépistage par frottis reste indispensable une fois tous les 3 ans, pour toutes les jeunes filles et les femmes de 25 à 65 ans, qu'elles soient ou non vaccinées contre le HPV.



Depuis janvier 2014, la FWB met en place progressivement, pour tous les vaccinateurs, un nouveau système de commandes de vaccins lié à la constitution d'un registre de données vaccinales pour les enfants de 0 à 20 ans.

Cette centralisation permettra d'éviter des injections supplémentaires liées à la perte de documents vaccinaux attestant d'une vaccination.

Dans le respect des règles de la protection de la vie privée, chaque vaccinateur est donc invité à noter dans ce registre les vaccinations qu'il réalise.

Lors des prochaines vaccinations de votre enfant, le médecin vous fournira de plus amples informations. Si vous ne souhaitez pas que ses données vaccinales soient enregistrées vous pouvez le lui signaler.

Seuls les médecins vaccinateurs ont actuellement accès à ce registre.



Pour en savoir plus, consultez le site www.sante.cfwb.be, rubrique vaccination.



15-16 ans

Quelles vaccinations pour les adolescents de 15-16 ans ?

Éditeur responsable : Dr. S. CARABIN, Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles | En collaboration avec la Promotion de Santé à l'École. | Lay-out : N. da Costa Maya, CDCS asbl. | D/2014/10.134/6



Edition juin 2014

Calendrier de vaccination 2014

Pour tous les adolescents entre 15 et 16 ans, le calendrier vaccinal recommande l'administration du rappel de vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche, en une seule injection. Les adolescents en 4^{ème} secondaire ou âgés de 15-16 ans peuvent obtenir gratuitement ce vaccin combiné.

Cette vaccination peut être faite par le médecin scolaire ou par le médecin traitant. Par après, un rappel diphtérie-tétanos sera réalisé tous les 10 ans.

Pour tous les adolescents qui n'ont pas reçu 2 doses de vaccin rougeole-rubéole-oreillons (RRO) : un rattrapage de cette vaccination est recommandé. Certains services/centres de santé scolaire proposent de réaliser le rattrapage.

Pour les jeunes filles au-delà de la 2^{ème} secondaire et avant la date anniversaire de 19 ans : la vaccination contre le papillomavirus humain est recommandée, en 3 doses, de préférence avant les premières relations sexuelles.

Cette vaccination peut être administrée par le médecin traitant (généraliste ou pédiatre), le gynécologue ou le médecin de planning familial.

Deux vaccins sont commercialisés. Ils sont remboursés partiellement. Chaque dose coûte 11,80€ à la patiente.


	Nourrissons					Enfants et adolescents			
	8 semaines 2 mois	12 semaines 3 mois	16 semaines 4 mois	12 mois	15 mois	5-6 ans	11-12 ans	13-14 ans	15-16 ans
Poliomyélite	●	●	●		●	●			
Diphtérie	●	●	●		●	●			●
Tétanos	●	●	●		●	●			●
Coqueluche	●	●	●		●	●			●
<i>Haemophilus influenzae</i> de type b	●	●	●		●				
Hépatite B	●	●	●		●				
Rougeole				●			●		
Rubéole				●			●		
Oreillons				●			●		
Méningocoque C					●				
Pneumocoque	●		●	●					
Rotavirus (vaccin oral)	▲	▲	(▲)						
Papillomavirus (HPV)								✘✘	

Ce calendrier est susceptible d'être modifié au fil des ans. Votre médecin pourra éventuellement l'adapter à votre enfant, n'hésitez pas à discuter vaccinations avec lui.

- Recommandé à tous et gratuit
- ▲ Recommandé à tous, remboursé mais pas gratuit
- Vaccin combiné (une seule injection)
- ✘ Recommandé aux jeunes filles et gratuit (2 doses)

Certains de ces vaccins peuvent être conseillés à d'autres âges, en fonction de l'état de santé individuel.

La carte de vaccination est un outil indispensable pour attester des vaccins reçus. Elle est utile toute la vie : stage sportif, voyage, accident, ... Pour savoir où votre adolescent en est dans ses vaccinations, vous pouvez consulter sa carte. Veillez à ce qu'il en garde une photocopie en ordre sur lui. Par ailleurs, le médecin scolaire a besoin de ce document pour compléter au mieux le dossier médical de votre enfant.

Fédération Wallonie-Bruxelles
CARTE DE VACCINATION

 Nom :
 Prénoms :
 Date de naissance :
 Lieu de naissance :
 Nom et numéro de téléphone du médecin responsable du dossier médical :

 À présenter en cas de vaccination ou d'accident
 Édition 2012